
RÈGLEMENT NUMÉRO 15-807
CONCERNANT L'IMPOSITION D'UNE
TARIFICATION POUR LES SERVICES DE LOISIR

CONSIDÉRANT QU' en vertu de l'article 244.1 de la Loi sur la fiscalité municipale, une ville peut, par règlement, prévoir que tout ou partie de ses biens, services ou activités soient financés au moyen d'un mode de tarification.

CONSIDÉRANT QUE le conseil entend procéder à l'établissement de la tarification applicable aux services de loisir que la Ville dispense tant à l'égard de ses citoyens résidents que des personnes non-résidentes de son territoire.

CONSIDÉRANT QU' il y a lieu de regrouper toutes les dispositions touchant la tarification de services et activités de loisir dans un seul et unique règlement.

CONSIDÉRANT QU' avis de motion du présent règlement a été donné à la séance du 17 décembre 2014.

EN CONSÉQUENCE, IL EST PROPOSÉ PAR LE CONSEILLER BENOÎT THIBAUT ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ que soit adopté un règlement, portant le numéro 15-807, ordonnant et statuant ce qui suit :

INTERPRÉTATION

1. Aux fins du présent règlement, les mots et expressions signifient:

Activité contingentée: activité pour laquelle un minimum d'inscription est requis pour être dispensée.

Famille: désigne tout groupe de personnes ayant leur domicile dans la même unité d'habitation.

Non-résident: toute personne provenant de l'extérieur du territoire de la Ville de Sainte-Anne-des-Monts, incluant les T.N.O., et dont la municipalité n'a pas pris d'entente avec la Ville.

Résident: toute personne ayant son domicile principal à Sainte-Anne-des-Monts, y inclus la personne qui quitte temporairement son domicile situé dans une autre municipalité pour étudier et résider sur le territoire de la Ville pendant la durée de l'année scolaire.

Ville: la Ville de Sainte-Anne-des-Monts.

TARIFICATION

2. La Ville impose une tarification spécifique pour les services et activités de loisir qu'elle dispense tant à l'égard de ses résidents que des personnes non résidentes de la Ville.
3. Les tarifs établis aux termes du présent règlement incluent la taxe sur les produits et services (T.P.S.) et la taxes de vente du Québec (T.V.Q.) lorsqu'applicables à moins d'indication contraire.
4. Tout tarif exigé en vertu du présent règlement doit être totalement acquitté par carte de crédit (Amilia), chèque, mandat-poste ou argent préalablement à l'exercice d'une activité de loisir régie par le présent règlement.
5. Lors de l'inscription à une activité ou lors de la location, toute personne doit présenter une preuve de résidence aux fins d'établir le tarif applicable.
6. La priorité d'inscription aux activités de loisir de la Ville est accordée en tout temps aux résidents, que ces activités soient contingentées ou non, et la Ville se réserve le droit de refuser en tout temps les inscriptions des non-résidents si les équipements ne sont pas disponibles.
7. À partir de septembre 2015, une tarification annuelle de **115 \$** sera imposée aux personnes non résidentes qui désirent s'inscrire aux activités des clubs suivants: Club de patinage artistique des Chic-Chocs, Association du hockey mineur et le Club de natation Opti-Plus.

À partir de juin 2015, une tarification annuelle de 20 \$ sera imposée aux personnes non résidentes qui désirent s'inscrire aux activités du Club de soccer de La Haute-Gaspésie.

Cette somme sera payable auprès du Service de perception de la mairie de Sainte-Anne-des-Monts et la preuve de paiement sera obligatoire pour pouvoir utiliser les infrastructures de la Ville lors des activités du club.

Les clubs doivent percevoir et remettre à la Ville la liste des nom et adresse de chaque participant ou membre dans un délai de deux (2) semaines après la fin de la période d'inscription.

ANNULATION

8. Une activité contingentée peut être annulée par la Ville lorsque le nombre d'inscriptions requis n'est pas atteint.
9. En cas d'annulation par la Ville d'une activité de loisir, les tarifs exigés et payés sont remboursés en totalité.
10. L'accompagnant d'une personne handicapée qui participe à une activité de loisir organisée par le Service de loisir a un accès gratuit à cette activité.

DISPOSITIONS FINALES

11. Les annexes A, B, C et D font partie intégrante du présent règlement.
12. L'application du présent règlement est confiée à chacun des services de la Ville selon leurs champs de compétence, s'il y a lieu.

13. Le présent règlement entre en vigueur suivant la Loi.

ADOPTÉ À LA SÉANCE ORDINAIRE DU CONSEIL MUNICIPAL TENUE LE 12 JANVIER
2015

Mario Dupuis
MARIO DUPUIS
MAIRE SUPPLÉANT


Me SYLVIE LEPAGE
GREFFIÈRE

TARIFS POUR ACTIVITÉS AQUATIQUES

ACTIVITÉS	2015 \$	2015 \$ non-résident	2016 \$	2016 \$ non-résident	2017 \$	2016 \$ non-résident
Cours préscolaire (Étoile de mer ou Canard)	45,00	67,50	45,00	78,75	45,00	90,00
Cours préscolaire (Tortue, loutre, Salamandre, Poisson-lune)	50,00	75,00	50,00	87,50	50,00	100,00
Cours 6 ans et plus (Junior 1 à Junior 10)	60,00	90,00	60,00	105,00	60,00	120,00
Cours Adulte (Aquaforme, Aquastep, Aquafitness, Aquadulte)	60,00	90,00	60,00	105,00	60,00	120,00
Cours de sauvetage (Jeune sauveteur ou Étoile de bronze)	60,00	90,00	60,00	105,00	60,00	120,00
Cours de sauvetage (Médaille ou Croix de bronze)	150,00	170,00	150,00	170,00	150,00	170,00
Cours de sauvetage (Sauveteur national)	150,00	170,00	150,00	170,00	150,00	170,00
Cours de premiers soins (Premiers soins en général)	70,00	75,00	70,00	75,00	70,00	75,00
Requalification (Sauveteur national)	80,00	85,00	80,00	85,00	80,00	85,00
Requalification (Niveau de bronze ou moniteur)	65,00	70,00	65,00	70,00	65,00	70,00
Cours de moniteur (Assistant ou moniteur)	190,00	215,00	190,00	215,00	190,00	215,00

TARIFS PISCINE ET GYMNASES

ACTIVITÉS	TARIF (\$) RÉSIDENT	TARIF (\$) RÉSIDENT CARTE 20 BAINS	TARIF (\$) NON-RÉSIDENT À COMPTER DU 1 ^{ER} AVRIL 2015	TARIF (\$) NON-RÉSIDENT CARTE 20 BAINS À COMPTER DU 1 ^{ER} AVRIL 2015
ACCÈS PISCINE				
Enfant 0-5 ans	Gratuit		1,50	
Jeune 6- 18 ans	2,00	30,00	3,00	45,00
Adulte 19-49 ans	3,50	50,00	5,25	75,00
Adulte 50 ans et plus	2,50	40,00	3,75	60,00
Carte familiale (40 bains)	-	60,00	-	90,00

LOCATION GYMNASE	Tarif (\$)
1 terrain de badminton	7 \$ / heure
1 plateau	14 \$ / heure
2 plateaux (grand gymnase)	28 \$ / heure

LOCATION PISCINE	Tarif (\$)	
Privé (avec surveillance)	75 \$ / heure	
Club de natation Opti-Plus (non taxable) *	5 \$ / heure	à partir de septembre 2015
*Voir l'article 7 pour les non-résidents	7 \$ / heure	à partir de septembre 2016
	9 \$ / heure	à partir de septembre 2017

**TARIFS POUR LA BIBLIOTHÈQUE
ET LA MAISON DE LA CULTURE**

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE BLANCHE-LAMONTAGNE

DESCRIPTION	TARIF (\$) ANNUEL RÉSIDENT	TARIF (\$) ANNUEL NON-RÉSIDENT 2015	TARIF (\$) ANNUEL NON-RÉSIDENT 2016	TARIF (\$) ANNUEL NON-RÉSIDENT 2017
Abonnement à la bibliothèque				
0 à 17 ans	Gratuit	22,50	26,25	30,00
18 ans et plus	10,00	30,00	35,00	40,00
Famille (2 adultes, enfants jusqu'à 17 ans)		60,00	70,00	80,00
Organismes et écoles	20,00	20,00	20,00	20,00
Frais de retard: 0,25 \$ par jour ouvrable par volume (maximum 2 \$) Carte de membre: 2 \$ pour les personnes de 18 ans et plus.				

MAISON DE LA CULTURE

DESCRIPTION	TARIF (\$) PLUS LES TAXES
Salle Francis-Pelletier	
Demi-journée ou conférence	150,00
Spectacle avec tarification	300,00
Salle d'exposition	
Demi-journée	50,00
Journée complète	100,00
Petite salle	
Demi-journée	25,00
Journée complète	50,00

TARIFS POUR L'ARÉNA J.-ROBERT-LÉVESQUE

DESCRIPTION	TARIFS (\$) AU 1 ^{ER} JANVIER 2015	TARIFS (\$) AU 1 ^{ER} SEPTEMBRE 2015	TARIFS (\$) AU 1 ^{ER} JANVIER 2016	TARIFS (\$) AU 1 ^{ER} JANVIER 2017	TARIFS (\$) AU 1 ^{ER} JANVIER 2018	TARIFS (\$) AU 1 ^{ER} JANVIER 2019
Ligue avec contrat (1 saison)	72,00 / h + taxes		77,00 / h + taxes	82,00 / h + taxes	87,00 / h + taxes	92,00 / h + taxes
Location occasionnelle	76,50 / h + taxes		81,50 / h + taxes	86,50 / h + taxes	91,50 / h + taxes	96,50 / h + taxes
Scolaire	Entente contractuelle		Entente contractuelle	Entente contractuelle	Entente contractuelle	Entente contractuelle
Tournoi à but lucratif	41,00 / h + taxes		46,00 / h + taxes	51,00 / h + taxes	56,00 / h + taxes	61,00 / h + taxes
Tournoi à but non-lucratif	36,50 / h + taxes		41,50 / h + taxes	46,50 / h + taxes	51,50 / h + taxes	56,50 / h + taxes
Hockey mineur *	GRATUIT	10,00 / h	10,00 / h	10,00 / h	10,00 / h	10,00 / h
Patinage artistique *	GRATUIT	10,00 / h	10,00 / h	10,00 / h	10,00 / h	10,00 / h
* Voir l'article 7 pour les non-résidents						
Hors saison (sans glace)	Tarif de base 400,00 / jour ou activité. + Coût supplémentaire pour chaises, tables, scène, sonorisation, sécurité, placiers, traiteur, etc.					